

Chers élèves,

Vous avez désormais accès sur Pronote à votre livret scolaire tel qu'il sera remonté au service des examens pour les commissions d'harmonisation et les jurys de la session du baccalauréat 2020. Cet accès sera possible jusqu'au 17 juin 2020.

Sur le livret vous verrez apparaître :

- Vos notes des premier et second trimestres ainsi que les appréciations des professeurs.
- Aucune note au troisième trimestre car elles ne comptent pas mais vous verrez une appréciation sur votre investissement et votre assiduité durant le confinement.
- Une note annuelle qui est la moyenne des deux premiers trimestres et qui sera votre note au baccalauréat \* avec une appréciation annuelle.
- Votre rang dans la discipline et des pourcentages sur les moyennes de la classe.
- Les compétences validées.
- Une appréciation générale, l'avis du chef d'établissement, et éventuellement votre engagement (si vous êtes délégué de classe, membre du CVL, délégué de promo...) et un avis de l'équipe pédagogique et du CPE sur votre investissement.

\*Calculs des notes (pour chaque discipline comptant pour le baccalauréat) :

- Moyenne des deux premiers trimestres arrondie au point supérieur.
- Exception 1 : en EPS, la note prise en compte est la note des CCF et non la moyenne des moyennes trimestrielles. Vous ne connaissez pas cette note ce qui est la règle. Elle est aussi arrondie au point supérieur.
- Exception 2 : pour les spécialités (mathématiques en ES, mathématiques, sciences physiques et SVT en S) les moyennes en obligatoire et en spécialité sont regroupées et affectées de leurs coefficients pour calculer votre note toujours arrondie au point supérieur.
- Exception 3 : en OIB votre note compte deux fois, pour l'écrit et pour l'oral, aussi bien en langue arabe qu'en histoire-géographie.

Pour le calcul de la note du baccalauréat, les résultats de chaque discipline sont ensuite affectés du coefficient de la série.

Il est important de comprendre que toutes ces notes (exceptées celles des épreuves anticipées de première) sont provisoires car elles seront ensuite harmonisées pour garantir l'équité entre les candidats : le jury valorisera les élèves assidus, mobilisés et volontaires et ceux ayant réalisé des progrès en cours d'année. Le jury étudie également la moyenne habituelle obtenue par l'établissement et le taux de réussite et le taux de mentions.

Les résultats pour le premier groupe d'épreuves sont fixés au 26 juin. Oraux du second groupe les 29 et 30 juin et résultats le 1<sup>er</sup> juillet.

Nous vous communiquerons prochainement les modalités de leur publication.